

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 10 2017 — octobre 2017 — 1 €

Préparer la riposte d'ensemble !





L'éditorial de Catherine Rochard

LE COMBAT
SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'Union
Départementale
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 25 49 60 — mél. :
udfo49@force-ouvriere.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0720S07442 Directrice de
publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 & 3 L'éditorial de Catherine Rochard
- 4 & 5 CCN de la cgt-FO
- 6 Désignation des conseillers prud'hommes FO du département
- 7 L'État décide de la suppression de 100 000 contrats aidés
- 8 28 septembre : manifestation des retraités à l'appel de 9 organisations syndicales
- 9 10 octobre : succès de la grève et de la manifestation dans la Fonction Publique
- 10 & 11 Dossier : le statut des cheminots dans la ligne de mire de Macron
- 12 Images des manifestations des 28 septembre et 10 octobre

S'organiser pour préparer la riposte d'ensemble !

Le Comité Confédéral National (CCN) de notre CGT-Force Ouvrière s'est réuni les 28 et 29 septembre dernier. Cette instance, souvent désignée comme le « parlement » de Force Ouvrière est constitué des secrétaires de fédérations et des secrétaires d'Unions Départementales. Elle est à la fois l'émanation des structures de base de notre confédération et sa direction.

Cette réunion se tenait dans un contexte particulier. Les ordonnances « loi travail » venaient d'être promulguées, nous en connaissions enfin le contenu. Il fallait faire un bilan du travail mené par le bureau confédéral tout au long de la concertation menée avec les pouvoirs publics tout au long de l'été, et définir la position de notre confédération à ce sujet.

La résolution, votée à la quasi-unanimité des secrétaires d'UD et de Fédérations (124 pour, 20 abstentions), est on ne peut plus claire :

Le travail mené par la délégation confédérale est salué : « **Le CCN souligne l'importance du travail réalisé par la Confédération durant trois mois de concertation, en application**

du réformisme militant » qui, dit la résolution « **a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions** ».

Et dans le même temps, la résolution porte une appréciation sans appel sur les ordonnances :

« **Cependant les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le CCN revendique le retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré.** »

Pour qui sait lire, les choses sont claires :

Ces ordonnances ne comportent aucune avancée pour les salariés, à l'inverse, la plupart des mesures constituent « une régression sociale » qui, pour certaines, mettent « en péril le syndicalisme confédéré » et notre confédération « en revendique le retrait »

Enfin, pour organiser le combat contre ces ordonnances,

« **le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. Il donne mandat à la CE, au Bu-**

reau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales. Il demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants, réactifs et mobilisés. »

Cette résolution est le fruit d'un long débat entre militants responsables. 80 camarades se sont exprimés (le double du nombre d'intervenants habituel) et la quasi-totalité des membres du CCN étaient présents lors de la commission de résolution. Ce débat aura été un modèle de démocratie. C'est la voix de l'indépendance et de l'unité de notre Confédération qui s'est exprimée.

Notre confédération a toujours été partisane de la discussion et de la pratique contractuelle. Comme on l'écrit souvent, cela fait partie de son « ADN ». À ce titre, elle a participé aux concertations, malgré leur cadre extrêmement contraint (réunions bilatérales de « concertation » et non-négociation, absence de documents remis en amont, interdiction d'emporter les documents remis sur table...) Et

nous n'avions aucune illusion : ces ordonnances s'inscriraient intégralement dans la continuité de la loi El Khomri et de toutes les lois antérieures. Force est de constater que sur ce point, malheureusement, nous n'avons pas été déçus. En effet, même si les négociateurs FO ont arraché sans doute la préservation de quelques acquis, le contenu même des ordonnances implique qu'il ne peut y avoir d'autre issue que d'en revendiquer le retrait.

Nous sommes à cette étape face à de vraies difficultés : le gouvernement Macron-Philippe est, comme nous l'avons déjà écrit, ultra-minoritaire, mais il est fermement décidé à aller jusqu'au terme de sa politique de destruction des conquêtes sociales.

Emmanuel Macron l'a rappelé le 15 octobre au cours de son intervention télévisée : qu'il s'agisse du chômage, des retraites ou de la formation professionnelle, le président

assume la totalité de son programme.

Pourrons-nous le faire céder par le seul levier des manifestations et des grèves saute-mouton ? Personne ne le pense. Les attaques portées par le gouvernement sont globales. Elles nécessitent une réponse interprofessionnelle pour gagner. Le rapport de force se situe nécessairement sur le terrain de la grève.

Il n'y a pas d'autres solutions pour porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité et de casse des acquis sociaux.

Nous pouvons nous appuyer sur la volonté de résistance dont la classe ouvrière a fait preuve ces dernières semaines, au travers des mobilisations réussies des 12 et 21 septembre et du 10 octobre.

Par ailleurs, les routiers comme les dockers, par leur mobilisation massive, montrent la voie¹.

¹ Dans ces deux secteurs, des accords qui conduisent à la non-application

Plus que jamais, comme l'exprime la résolution de notre CCN, une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire.

Alors, comme cela s'est exprimé dans l'Assemblée Générale des syndicats de notre Union Départementale, préparons partout les assemblées générales, discutons des revendications, de la grève y compris de sa reconduction.

Pour gagner sur les revendications, l'affrontement avec la politique gouvernementale est inévitable. Alors, préparons une riposte d'envergure !

des ordonnances en matière d'inversion de la hiérarchie des normes ont été signés. Les routiers ont imposé le maintien des frais de déplacement et du 13^e mois au niveau de la branche. Les Dockers quant à eux viennent d'obtenir que toutes les stipulations de leur convention collective nationale relatives au contrat de travail conservent leur caractère impératif et ne puissent être négociées au niveau de l'entreprise

CCN de la cgt-Force Ouvrière des 28 & 29 septembre 2017

RÉSOLUTION

Réuni les 28 et 29 septembre 2017 à Paris, le CCN rappelle son attachement à la Charte d'Amiens et s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23^e Congrès confédéral de février 2015 à Tours, actualisés par les résolutions des différents CCN.

Contre les ordonnances, FO est déterminée à défendre les droits des salariés :

FO poursuit son combat contre la loi « Travail » d'août 2016, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique son abrogation.

Concernant les ordonnances sur

le Code du travail, celles-ci s'inscrivent dans la même logique néolibérale que FO dénonce. Le CCN souligne l'importance du travail réalisé par la Confédération durant trois mois de concertation, en application du réformisme militant et qui a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions. Cependant les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le CCN revendique le retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré.

C'est pourquoi FO a voté contre ces ordonnances dans toutes les consultations officielles.

Le CCN mandate le Bureau confédéral pour peser sur les décrets

et examiner toutes les possibilités de recours juridiques sur ces ordonnances et sur les décrets d'application à venir, en particulier sur la fusion des IRP que le CCN condamne.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. Il donne mandat à la CE, au Bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales. Il demande à



toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants, réactifs et mobilisés.

S'opposer au libéralisme et à l'austérité :

Le CCN rappelle que les politiques d'austérité nourrissant l'accroissement des inégalités, la précarité et la paupérisation des travailleurs sont dangereuses, tant sur le plan social, économique que démocratique.

Le CCN dénonce le choix du gouvernement d'accélérer la politique de baisse drastique des dépenses publiques en annonçant des mesures budgétaires et fiscales inefficaces économiquement et injustes, et néfastes socialement.

Alors que le niveau de vie médian stagne depuis 2008 et qu'en dix ans un million supplémentaire de personnes sont sous le seuil de pauvreté, le CCN s'insurge contre les choix budgétaires et fiscaux du gouvernement qui vont organiser, à dessein, un véritable transfert de richesses des plus modestes vers les ménages les plus fortunés. Le CCN condamne en particulier la baisse annoncée de la fiscalité sur les revenus financiers et son coût évalué à plusieurs milliards, que devront compenser de nouvelles mesures d'économies en dépenses publiques et notamment

en dépenses sociales.

Le CCN dénonce la hausse de la CSG, l'augmentation de la fiscalité dite écologique et la baisse des aides au logement. Ces mesures auront des conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat et vont accroître les inégalités. Le CCN s'interroge également quant aux conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les finances locales et le maintien de services publics locaux.

Alors que la convention d'Assurance chômage signée en avril dernier n'a pas encore produit ses effets, le gouvernement va lancer une concertation afin d'ouvrir l'Assurance chômage à plus de démissionnaires et aux indépendants, et souhaite instaurer un système de bonus/malus pour les entreprises. Force Ouvrière n'acceptera aucune remise en cause de droits et indemnités pour les salariés et les demandeurs d'emploi et rejettera tout système à minima. Le CCN réaffirme son attachement au régime assurantiel assis sur les cotisations salariales, gérées paritairement, et refuse toute réduction de budget et d'emplois au sein de Pôle emploi.

En matière d'apprentissage, le CCN rappelle, entre autres, sa revendication de voir la rémunération des apprentis revalorisée. Pour le CCN, toute action de formation profes-

sionnelle continue doit participer à l'évolution de la qualification des salariés et des demandeurs d'emploi et donner lieu à une reconnaissance dans l'entreprise, que cette formation ait lieu dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou lors de l'utilisation pour le salarié ou le demandeur d'emploi de son CPF ou de son CIF.

Pour le CCN, c'est à travers l'augmentation du pouvoir d'achat par les salaires, revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs, que la consommation et l'investissement, notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, relanceront l'activité, l'emploi et la croissance. Le CCN condamne le blocage des négociations relatives au salaire minimum dans certaines branches. Il condamne également l'attitude déloyale de certains employeurs dans le cadre des NAO. Le CDI doit demeurer la norme en matière de relation de travail. Aussi, le CCN dénonce l'utilisation abusive des contrats courts et précaires, les temps partiels imposés, ainsi que toutes les formes « d'ubérisation » et de relations de travail déguisées. Il condamne l'annonce du gouvernement visant à supprimer de nombreux contrats aidés, dont nous revendiquons le maintien et la pérennisation dans le cadre du statut ou de la convention collective.

ACTUALITÉS

Le CCN réaffirme l'importance de l'industrie et de son développement pour l'emploi et notre économie. De ce point de vue, l'activité et l'emploi industriels sur notre territoire demandent à être davantage soutenus par les pouvoirs publics. Il demande que le plan d'investissement annoncé constitue un véritable programme de grands projets, générateur d'emplois, et non un simple jeu d'écriture budgétaire.

Concernant STX, le CCN déplore la décision du gouvernement de donner à Ficantieri « le pilotage opérationnel » du chantier naval de Saint-Nazaire. Il s'agit là d'un « bradage » inacceptable de notre industrie navale avec tous les risques de transfert de technologie, perte de carnet de commandes et d'emplois. Le CCN revendique le gel du processus de cession à Ficantieri, dans le cadre de la nationalisation transitoire actuelle, afin que soit étudié un montage industriel qui permette de sauvegarder les intérêts du chantier et de ses salariés.

Le CCN condamne le versement des aides publiques, dont le CICE, aux entreprises privées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle. Le CCN rappelle son attachement aux ordonnances de 1945 et son opposition à toutes formes d'exonération de cotisations de Sécurité sociale, ainsi qu'à la fiscalisation, qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective et solidaire.

Le CCN se félicite de la forte mobilisation des retraités le 28 septembre. Attaché à la retraite par répartition et à la solidarité intergénérationnelle, le CCN rappelle son opposition à toute fusion des régimes et à individualiser le système, par points ou par comptes notionnels.

Pour la République et le Service public : en grève le 10 octobre

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, garante de l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions au-

tonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements.

Le CCN s'oppose aux groupements hospitaliers de territoires, synonymes de fermetures de services, d'hôpitaux publics et de suppressions de postes, remettant en cause l'égalité d'accès aux soins.

Concernant la Fonction Publique, le CCN constate une fois de plus que le dogme budgétaire l'emporte sur toutes réflexions de fond consistant à améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail et de vie des fonctionnaires et agents publics. Le CCN rappelle également son attachement indéfectible au statut général des fonctionnaires, aux statuts particuliers et cadres d'emploi, et condamne toutes tentatives visant à différencier la valeur du point d'indice suivant les versants (État, Territorial et Hospitalier).

Le CCN dénonce le « Forum de l'Action Publique » et le programme « Action Publique 2022 » dont l'objectif est la suppression de missions publiques pour tenter de justifier celle de 120 000 postes sur le quinquennat.

Le gel de la valeur du point d'indice pour 2018 et l'augmentation de la CSG vont encore aggraver la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires (16 % de perte depuis 2000). Le CCN condamne également la restauration du jour de carence en cas d'arrêt maladie.

Face à de telles attaques contre le service public et les agents publics, le CCN soutient l'appel unitaire à la grève lancé par Force Ouvrière et huit autres organisations syndicales. Il appelle tous les fonctionnaires et agents publics à la grève, aux manifestations ou rassemblements le 10 octobre prochain.

Le CCN rappelle sa revendication d'une réforme fiscale juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

Le CCN dénonce l'application provisoire en France du CETA menée par le président de la République, à l'inverse de ses engagements. Il exige le retrait de ces accords qui généralisent le dumping, privi-

légient le profit économique sur les droits fondamentaux, qu'ils se nomment CETA, TTIP, TISA, APE ou autres. FO condamne, en Europe et au plan international, l'austérité et revendique une augmentation générale des salaires pour lutter contre le dumping social.

LIBRES, INDÉPENDANTS, REVENDICATIFS

Le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et du droit de manifester, et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ces droits essentiels.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple. Pour le CCN, les attaques contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs sont inadmissibles.

Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité. Il réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicales, qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action.

Le développement syndical est nécessairement la priorité des priorités. Le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents et par une politique de formation adaptée à tous les niveaux.

Le CCN soutient les actions, en particulier de grèves, engagées par les structures FO pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs dans le secteur public comme dans le privé pour faire aboutir leurs revendications.

Paris, 29/09/2017

Votée à la quasi-unanimité
20 abstentions

ACTUALITÉS

Désignation des conseillers prud'hommes

À compter de cette année, les juges qui siègent aux Conseils de prud'hommes ne sont plus élus, mais désignés par les organisations syndicales et patronales représentatives. C'est une des conséquences de la Loi Travail.

Depuis 1979, les conseillers prud'hommes étaient élus tous les 5 ans par les salariés.

Le Gouvernement a décidé en décembre 2014, de remplacer cette élection par une désignation, mais il a fallu attendre la « loi Travail » pour que cette réforme prenne corps.

L'élection directe est donc désormais remplacée par une désignation des conseillers prud'hommes, fondée sur l'audience des organisations syndicales et professionnelles

(loi du 20 août 2008 pour les organisations syndicales)

Les conseillers prud'hommes sont nommés conjointement par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le ministre chargé du travail sur proposition

des organisations syndicales et professionnelles.

- La durée du mandat est ramenée à 4 ans au lieu de 5 ans, afin de se calquer sur la durée d'un cycle de mesure de l'audience syndicale et patronale.
- Le nombre de sièges est attribué en fonction de la représentativité de chacune des organisations syndicales, mesurée à l'échelle départementale dans le cadre de la mesure de l'audience syndicale.
- Pour les organisations professionnelles d'employeurs, c'est en fonction de l'audience patronale déterminée au niveau national.
- La liste de candidatures de l'Union Départementale a dû respecter la parité femmes-hommes. L'obligation de parité s'impose, au niveau de chaque conseil, les organisations professionnelles restant libres de répartir les candidats entre les sections.



Les conseillers prud'hommes Force Ouvrière de Maine et Loire

Prud'hommes d'Angers

Section Commerce

- **Viriot Claude** (syndicat des Assurances), Vice-Président du Conseil des Prud'hommes d'Angers
- **Grenouilleau Georges** (syndicat du Crédit Mutuel)

Section des activités diverses

- **Terlain Béatrice** (syndicat des Organismes Sociaux Divers et Divers)
- **Briand Pascal** (syndicat de la Sécurité Sociale)

Section Agriculture

- **Fonteneau Sophie** (syndicat de l'Agriculture)

Section industrie

- **Maillet Cécile** (syndicat de la métallurgie)

Prud'hommes de Saumur

Section Commerce

- **Gaston-Bini Marie-Christine** (syndicat du commerce)

Section des activités diverses

- **Babonneau Tony** (syndicat des Organismes Sociaux Divers et Divers)

ACTUALITÉS

Le gouvernement décide de la suppression de plus de 100 000 contrats aidés.

Cette mesure non seulement ôte le pain de la bouche à autant de salariés déjà en grande difficulté, mais aussi met en péril le bon fonctionnement des écoles, des collectivités territoriales, des hôpitaux, des Ehpad (maisons de retraite médicalisées), des services médicaux sociaux, des associations...

En effet, les salariés sous contrats « aidés » peuvent être auxiliaires de soins dans les hôpitaux et les Ehpad, surveillants dans les écoles, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), aides à domicile, ils sont aussi employés par les collectivités locales pour aider à l'entretien des locaux scolaires, l'encadrement des activités périscolaires ou au service de restauration dans les cantines...

De fait, après des décennies de suppressions d'emplois statutaires ou de CDI couverts par des conventions collectives, les salariés sous contrats aidés occupent la plupart du temps des emplois clés pour le bon fonctionnement des structures dans lesquelles ils sont employés. La Confédération FO et ses fédérations ont toujours revendiqué le maintien de tous ces contrats et leur évolution en emplois sous statut (dans la fonction

publique) ou en CDI sous convention collective (dans les structures de droit privé).

La FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO) a donc adressé le 22 août un courrier au ministre de l'Éducation nationale, soulignant : « Notre organisation, qui a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, considère que la seule évolution positive pour ces salariés est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction publique (ou en CDI quand il s'agit d'organismes privés) et non leur suppression [...] Nous estimons qu'en ne revenant pas sur votre décision vous prendriez la responsabilité de créer une situation de désordre et de pousser le personnel au conflit dès la rentrée scolaire. »

Doublement concernée, puisqu'elle regroupe les personnels des collectivités locales et des services de santé, la fédération FO des Services Publics et des Services de Santé dénonce le caractère incompréhensible de cette mesure puisque « ... **les services de l'État et les tutelles ont souvent insisté auprès des établissements sanitaires**

et médicosociaux pour que ceux-ci recrutent des contrats aidés afin de compenser les contraintes budgétaires et le sous-financement organisé dans ces deux secteurs et en particulier pour l'aide aux personnes âgées. » Elle met en avant la même revendication que la Fédération des enseignants, à savoir l'exigence que

tous ces contrats aidés soient transformés en emplois statutaires ou CDI.

Les deux fédérations FO avertissent : **personne ne peut comprendre ce plan de suppressions d'emplois qui frappe les personnels les plus précaires et qui risque gravement de compromettre le bon fonctionnement des établissements et la réalisation de leurs missions de service public.**

Le syndicat FO des territoriaux Ville et Agglo d'Angers et le syndicat FO des enseignants du primaire se sont fortement mobilisés pour obtenir le maintien des postes en contrats aidés. Ils se sont adressés, ensemble, en ce sens le 3 octobre à la municipalité.

Les camarades des territoriaux ont été reçus par l'administration le 9 octobre.

Ils ont réitéré les revendications FO de maintien de tous les emplois.

Premier résultat, la Ville d'Angers annonce que sur les 22 emplois qui devaient être supprimés, 18 seront maintenus.

L'Union Départementale FO de Maine-et-Loire apporte son soutien à ses syndicats de l'Enseignement, des Services Publics et des Services de santé qui mobilisent les personnels pour exiger le rétablissement des postes.

Cette mobilisation a été un des éléments du succès de la manifestation du 10 octobre. Ainsi, le secteur « enfance » de la Ville d'Angers a été un de ceux où le taux de gréviste a été le plus important : 36 %, un record dans ce secteur où « le bien-être des enfants » est régulièrement mis en avant pour culpabiliser les personnels qui veulent faire grève.



28 septembre : les retraités dans la rue pour l'augmentation des pensions, contre la hausse de la CSG

Mobilisation sans précédent depuis de très nombreuses années, les retraités étaient environ 600 à Angers, des dizaines de milliers dans toute la France à manifester, jeudi 28 septembre après-midi à Angers, dans le cadre d'un appel national au rassemblement par neuf organisations syndicales de retraités dont l'**Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière**¹.



Jacques Foubert

À l'issue de la manifestation d'Angers, Jacques Foubert secrétaire de FO retraités 49 a pris la parole au nom de Force Ouvrière (extraits) :

Camarades,
Le président de la République et son gouvernement s'apprêtent à réduire une nouvelle fois le pouvoir d'achat de 10 millions d'entre nous en considérant qu'au-delà de 1 200 € de pension pour une personne seule ou 2 042 € pour un couple, on est suffisamment

« aisé » pour être une nouvelle fois ponctionné.

Le projet gouvernemental de hausse de 1,7 % de la CSG, qui passera de 6,6 % à 8,3 % (soit une augmentation de 25 %) est une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des retraités...

1) UCR-FO; UCR-CGT; UNAR-CF-TS; UNIR-CFE-CGC; FSU-Retraités, UNIRS-Solidaires; FGR-FP; Ensemble et Solidaires-UNRPA et LSR

tés...

Camarades,

C'est donc la poursuite de l'austérité pour le plus grand nombre,

- alors que les analystes avancent le chiffre de 100 milliards de profit pour les grands patrons du CAC 40 pour l'année 2017,
- alors que l'impôt de solidarité sur la fortune (l'ISF) sera rayé du code des pensions 2018, soit un gain de 3 milliards pour les grosses fortunes,
- alors que les actions en bourse ne seront plus taxées!

Notre opposition à l'augmentation de la CSG, c'est aussi parce que la CSG, contrairement aux cotisations, n'ouvre aucun droit.

Depuis la mise en place de la CSG en 1991, la part de cotisation dans le financement de la Sécurité sociale est passée de 86,8 % à 67,3 %, alors que la part de l'impôt, incluant la CSG, est passée de 4,9 % à 28,6 %.

Enfin, il faut rappeler que le 1er janvier 2015, 400 000 retraités assujettis au taux réduit de 3,8 % de la CSG ont été alignés au taux de 6,63 % et pour ces retraités se rajouteront les 1,7 %

Cette hausse de la CSG, c'est un nouveau coup dur porté au pouvoir d'achat des retraités.

Camarades,

Les 16 millions de retraités en ont assez qu'on leur fasse les poches, car cette augmentation de la CSG s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques contre leur pouvoir d'achat :

- Les 0,3 % de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité) (prise en charge de la perte d'autonomie puis détournée),
- La suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et les veufs,
- La fiscalisation de la majoration familiale,

et maintenant l'annonce de la réduction de 5 € par mois de l'APL qui visera notamment les retraités locataires....

Alors trop, c'est trop!

Après plus de quatre années de blocage de nos pensions, le gouvernement annonce une revalorisation de 0,8 % au 1er octobre.

Ce n'est pas une augmentation de notre Pouvoir d'Achat. Ces 0,8 % ne

font que compenser l'inflation des seuls derniers mois.

Sachant que pour les retraites complémentaires, aucune augmentation n'est prévue et qu'elles subissent un gel, programmé jusqu'en 2018, du fait de l'accord scandaleux ME-DEF-CFDT d'octobre 2015.

Camarades,

Alors, pour les retraités, le compte n'y est pas!

Dans une consultation nationale menée à l'initiative des neuf organisations syndicales et associations de retraités, il ressort que

- 62 % des retraités se considèrent financièrement « tout juste à niveau », ce qui veut dire que la menace de précarisation est présente, ceci avant l'annonce de 1,7 % de CSG en plus.
- Parmi les retraités consultés, 12 % se déclarent « en difficulté » voir « pauvres », ce qui confirme les statistiques officielles).

Et le gouvernement exige des efforts supplémentaires aux retraités! PRO-VOCATION!!

Camarades,

Aujourd'hui, dans l'unité de nos organisations syndicales de retraités, nous sommes nombreux :

- Pour exprimer notre refus de l'augmentation de la CSG,
- Et pour exiger une revalorisation de nos pensions.

Les 12 et 21 septembre, nous étions également nombreux en manifestations avec les salariés, les chômeurs et les jeunes

- contre la destruction du Code du travail,
- contre les ordonnances qui prolongent et achèvent la loi El Komri.

Alors Camarades,

- Pour obtenir le retrait des ordonnances,
- Pour mettre un terme à cette politique d'austérité,

Ce 28 septembre n'est qu'une étape dans le processus de mobilisation que nous devons construire.

Camarades,

Les retraités ne baisseront pas les bras, nous ne lâcherons rien!

Merci de m'avoir écouté.

EN DIRECT DES SYNDICATS

10 octobre : mobilisation massive des agents de la fonction publique

Le 10 octobre, les agents des 3 volets de la fonction publique (État, Hospitalière, Territoriale) étaient appelés par 9 fédérations de services publics, dont FO, à manifester.



Jean-Jacques Péaud

Pour les syndicats Force Ouvrière, les mots d'ordre étaient clairs : contre la politique d'austérité et ses conséquences, pour obtenir l'augmentation de 16 % du point d'indice, pour la préservation de tous les postes, l'embauche de tous les emplois aidés et des contractuels sur postes permanents sous statut, pour la préservation du statut général de la fonction publique.

Faisant le lien entre les attaques contre le statut des fonctionnaires et les ordonnances contre le Code du travail, l'UD Force ouvrière (avec la CGT, la CFTC, la

FSU, Solidaires, l'UNEF et l'UNL) avait appelé les salariés du privé à soutenir la manifestation. Des délégations significatives d'entreprises du privé étaient d'ailleurs présentes dans la manifestation angevine.

Ils ont été des centaines de milliers à répondre à cet appel dans toute la France. La manifestation départementale, à Angers, a regroupé 4 000 manifestants, dont 700 dans le cortège Force Ouvrière.

La grève était également importante. Tous les secteurs ont été touchés. À Angers par exemple, plus de la moitié des écoles étaient fermées, les taux de grévistes dans les administra-

tions étaient importants (30 % de grévistes à la Direction Générale des Finances publiques, 36 % au secteur Enfance de la Ville d'Angers...).

Jean-Jacques Péaud, secrétaire du Groupement Régional de la fédération des Services Publics et de Santé a pris la parole à l'issue de la manifestation au nom de Force Ouvrière :

« Je vous apporte le salut des syndicats Force Ouvrière de la Fonction Publique, et je salue nos camarades du privé qui participent à cette journée de grève et de manifestation.

Engagés pendant de nombreux mois contre la loi travail, aux côtés des salariés du privé, après avoir participé aux manifestations et journées de grève du 12 et 21 septembre, les fonctionnaires n'ont pas d'intérêts divergents des salariés. Ils sont eux aussi frappés par les effets des politiques successives d'austérité.

Qui peut en douter, après les attaques contre le Code du travail portées par les ordonnances, nul doute que notre statut général et nos statuts particuliers seront visés.

Déjà le gouvernement commence son travail de sape.

Il envisage, si tant est qu'il y ait un jour une augmentation du point d'indice, d'appliquer de façon différenciée suivant les différentes fonctions publiques. Ce serait la disparition du statut général de la Fonction publique.

Par ailleurs le système de compensation visant à compenser les effets de la hausse de la CSG aboutirait, s'il est confirmé, à traiter différemment les fonctionnaires en poste au 31 décembre 2017 et ceux qui intégrant la fonction publique au premier janvier 2018, les nouveaux arrivants n'ayant au-

cune compensation des effets de l'augmentation de la CSG!

La suppression des bonifications, l'introduction du mérite dans le déroulement de carrière, sont autant d'éléments qui, après la réforme PPCR, individualisent et atomisent les déroulements de carrières et le statut

De plus, avec 120 000 suppressions de postes d'ici la fin du quinquennat, la réapparition du jour de carence, le gel du point d'indice en 2018 (alors que depuis 2000 les pertes s'élèvent entre 200 et 500 euros mensuels suivant les catégories), le gouvernement affiche son plus total mépris pour la Fonction publique. Les objectifs affichés par le Premier ministre sont clairs : supprimer des services entiers pour les transférer au privé.

Alors oui, nous avons raison, nous les fainéants cyniques, les fouteurs de bordel de nous mobiliser, pour contrer la politique d'austérité et ses conséquences, pour obtenir l'augmentation de 16 % du point d'indice, pour la préservation de tous les postes, la stagiairisation des emplois aidés et des contractuels sur postes permanents, pour la préservation du statut général et des statuts particuliers, pour l'abrogation de la loi travail et le retrait des ordonnances.

Aujourd'hui est une étape importante. Demain ce qu'il faut c'est poser le principe de la grève partout, dans toutes les administrations, pour tout bloquer avant la ratification des ordonnances. Unis sur des bases claires nous avons les moyens d'obtenir satisfaction, les routiers viennent d'en faire la démonstration!

Merci.»

NB : Des images de la manifestation sont reproduites sur le site de l'UD et en page 4 de couverture.

Le statut des cheminots dans la ligne de mire de Macron

Le 1er juillet dernier, lors de l'inauguration de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes, Emmanuel Macron a dévoilé ses intentions concernant la SNCF et le statut des cheminots. Sous prétexte « d'aider à éponger » une dette de près de 55 milliards d'euros, le président de la République annonce une loi-cadre pour 2018 ou 2019, visant notamment à la suppression de leur régime spécial de retraite en lien avec sa volonté de « refondre » l'ensemble des systèmes de retraite entre mi 2018 et début 2019.

La dette de la SNCF est celle de l'État

Comment peut-il oser « offrir » aux cheminots la résorption d'une dette qui n'est pas la leur, en contrepartie (!) de la remise en cause de leurs acquis sociaux ?

Car c'est l'État, et lui seul, qui est responsable de la « dette » du secteur ferroviaire. Elle trouve son origine dans la politique d'investissement engagée et en particulier dans le développement important du réseau à grande vitesse sur les dernières décennies. Ces investissements ont été financés pour une très grande partie par les établissements ferroviaires sur leurs ressources propres, sans intervention de l'état, c'est-à-dire par le recours à l'endettement.

Ainsi, en se désengageant, les

gouvernements successifs ont fait porter le poids financier énorme de la construction des lignes à grande vitesse sur la SNCF (lignes Sud-Est, Atlantique et Nord) et sur un autre établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), Réseau ferré de France (RFF), créé en 1997 pour la LGV Est.

Et si cet endettement s'accroît au fil des années, cela est dû aux intérêts versés aux banques. Or ces investissements nationaux d'infrastructures ferroviaires relevaient des prérogatives de l'État : cette dette ferroviaire est donc bien la sienne.

Privatiser contre intérêts de la population...

L'annonce provocatrice du gouvernement Macron/Philippe est concomitante avec le dépôt par deux sénateurs en service commandé d'une proposition de loi qu'ils espèrent voir adoptée avant la fin 2017. Celle-ci est destinée à traduire en droit français, les « directives » européennes d'ouverture à la concurrence dès le 3 décembre 2019 pour les TER et les trains d'équilibre du territoire (TET et Intercités) d'une part et à partir du 1er janvier 2019 pour une application effective à partir de 2021, pour les TGV d'autre part.

Lesdits sénateurs disent attendre de l'arrivée de la concurrence : « **une amélioration de la qualité du service ferroviaire et la réduction de ses coûts, au profit des usagers¹.** »

Or en matière d'amélioration du service l'expérience du

¹ Notons que selon le Bilan annuel SNCF 2016 « Qualité de service », 90 % des usagers des TER en Pays de la Loire se disent satisfaits du service.

Royaume-Uni est édifiante : la privatisation des chemins de fer en Grande-Bretagne est une catastrophe

20 ans après la privatisation de British Rail, 58 % des Britanniques qualifient la privatisation du rail comme un échec et souhaitent la renationalisation... Et pour cause :

- Le prix des billets a augmenté de 27 % depuis 2010. Selon la confédération syndicale TUC, le prix moyen des billets de train augmente deux fois plus vite que l'inflation.
- Les Britanniques dépensent sept fois plus que les Français pour se rendre sur leurs lieux de travail : 14 % de leur revenu mensuel contre 2 % en France.
- Les usagers subissent des retards à répétition, des suppressions de trains, une réduction drastique des effectifs en gare.
- Et tout cela sans compter les très graves accidents qui ont émaillé cette privatisation, notamment celui de Ladbroke Grove, près de la gare de Paddington à Londres, le 5 octobre 1999, qui fit 31 morts.

... Pour détruire le statut des cheminots au plus grand bénéfice des actionnaires.

Conséquence de cette privatisation pour les agents de la SNCF : leur transfert vers les entreprises détentrices de délégation de service public pour gérer les lignes TER à la place des Conseils régionaux et les lignes TET/Intercités à la place de l'État.

Les règles d'organisation du travail de ces entreprises se substitueraient alors aux règles actuelles en vigueur à la SNCF.

L'exemple du transport de fret ferroviaire est édifiant. La « libéralisation » de ce secteur a provoqué le transfert à une multitude d'entreprises ferroviaires privées sous-traitantes les travaux sur les infrastructures. Or ces sociétés emploient des salariés en contrat de droit commun (à la place de cheminots sous Statut dont les effectifs ont littéralement fondu).

La conséquence? Une sérieuse dégradation des conditions de travail et de rémunération pour ces salariés au regard de ce qu'elle aurait été s'ils étaient employés par la SNCF.

Ce qui est visé, ce n'est pas l'amélioration du service aux usagers des trains, c'est de mettre fin aux acquis sociaux des cheminots à Statut, au seul bénéfice des actionnaires d'entreprises privées employant des cheminots

moins payés, moins qualifiés, sans statut, permettant une diminution de « coûts de main-d'œuvre » évaluée à au moins 30 %.

Cette volonté se manifeste déjà dans la politique d'embauche. Les embauches en CDI à la SNCF sont en augmentation constante par rapport aux embauches au cadre permanent (sous Statut) : en 2016, elles ont représenté 29 % du total. De fin 2013 à fin 2016, les effectifs de cheminots au cadre permanent ont diminué de 8 898 (-6,2 %) alors que ceux des cheminots en CDI augmentaient de 3 870 (soit +35 %).

Avec les ordonnances « réformant le Code du travail », les cheminots en CDI s'inquiètent de leur côté des dégradations probables de leurs conditions de travail.

La défense du Statut et du régime de retraite des cheminots

est intimement liée au combat contre la privatisation et mérite une mobilisation à la hauteur de la menace. Elle coïncide avec la nécessité de la mobilisation des salariés du privé, des hospitaliers et de tous les fonctionnaires, des gaziers électriciens... qui subissent les mêmes attaques et qui ont par conséquent les mêmes intérêts à défendre.

Finalement, ça en fait des faïnésants! Parions — parce que l'union fait la force — que leur action commune, déterminée et coordonnée, ferait redescendre rapidement, M. Macron de son Olympe jupitérien, d'où il contemple ceux qu'il nomme aussi parfois « les illettrés ». C'est en tout cas ce à quoi il faut œuvrer.

(Inspiré d'un article du camarade Gérard Le Mauff publié par l'Ouest Syndicaliste)

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SCANIA PRODUCTION ANGERS

Métallurgie

Elections du 03/10/2017

CE TITULAIRES

Inscrits	631	
Votants	338	53,6 %
Blancs et Nuls	22	
Valablement exprimés	316	
	Suf.	%
FO	38	12,0 %
CGT	47	14,9 %
CFDT	129	40,8 %
CGC	61	19,3 %
Solidaires	41	13,0 %

ELIVIA LE LION D'ANGERS

Agriculture

Elections du 06/10/2017

CE TITULAIRES

Inscrits	547	
Votants	350	64,0 %
Blancs et Nuls	19	
Valablement exprimés	331	
	Suf.	%
FO	233	70,4 %
CGT	62	18,7 %
CFDT	36	10,9 %

Images des manifestations des 28 septembre et 10 octobre

